

# SECTION COURSE LOISIR - SEICHES SUR LE LOIR

## Règlement intérieur de la SCL

- Le bureau est composé au moins d'un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier affiliés la fédération et à jour de leur cotisation.
- Il y a une assemblée générale une fois par an.
- Le but de la section est de faire des courses à pied en loisir et/ou en compétition.
- **Pour être membre de la section, quel que soit votre statut, il faut être majeur.**
- Les coureurs affiliés à la fédération doivent être à jour de leur cotisation et présenter un certificat médical de moins de 3 mois ou doit être impérativement spécifié par le médecin : (de n'avoir pas constaté, de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition).  
Une adresse e-mail valide.  
L'envoi des demandes de licences ne sera pas fait sans ces éléments.  
Le prix de la cotisation est fixé par le comité directeur et la cotisation comprend les assurances individuelles.  
Tarif 2017/2018 : 45€
- Les adhérents non fédérés doivent être à jour de leur cotisation et présenter un certificat médical de moins de 3 mois.  
Le prix de la cotisation est fixé par le comité directeur et la cotisation comprend l'assurance choisie par l'association (voir document ci-joint sur les assurances).  
Tarif 2017/2018 : 15€
- **Afin de faciliter le travail administratif, les dossiers d'adhésion ou de renouvellement de licence doivent nous parvenir entre le 01 juin et le 31 octobre.**  
**Passé le 1<sup>er</sup> novembre, il vous sera demandé une majoration de 10 € .**  
**Majoration non applicable pour les personnes qui rejoignent le club en cours d'année.**
- Le site internet du club [www.scl-seiches.fr](http://www.scl-seiches.fr) sert de vitrine pour le club et de support de communication pour ses adhérents.  
On y trouve des propositions d'entraînement, de course, des comptes-rendus de courses ou diverses informations relatives à la vie du club.
- La SCL demande aux coureurs de respecter les engagements pour les courses sur lesquelles ils se sont inscrits ; la gratuité reste une exception du Maine et Loire.
- Les coureurs sont libres de suivre l'entraînement qu'ils désirent, sans en rendre compte à la SCL.
- La SCL décline toutes responsabilités en cas de problèmes médicaux survenus lors d'un entraînement ou d'une compétition.
- Les adhérents et les fédérés autorisent la diffusion et la publication de photographies dans

les différents moyens de communication de la SCL (site internet, etc.), mais en aucun cas en dehors de ce contexte.

- La SCL tient à votre disposition tous les documents officiels en cas de besoin.

Le bureau

## **ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Je soussigné, \_\_\_\_\_, certifie avoir pris connaissance du règlement de la SCL.

Date :

Signature :